



**Plan
stratégique**
pour la
**Géomatique
wallonne**
2020-2024



Wallonie

A la croisée de l'étude des phénomènes physiques, biologiques et humains, la géographie a imposé la carte et les données géographiques comme outils transversaux d'analyse et de gestion guidée par l'information. La géomatique y a ajouté la puissance des outils informatiques pour traiter la question omniprésente du « Où ? ». La géomatique joue désormais un rôle crucial dans la métamorphose numérique de notre société.

Ce plan a pour vocation de déterminer les orientations du Gouvernement wallon en matière de géomatique. Il émane de la nécessité de coordination et de définition d'une vision commune et ambitieuse pour les nombreux acteurs publics actifs dans le domaine en Wallonie.

Actrice de cette métamorphose numérique, la Wallonie se dote ici d'un plan stratégique 2020-2024 pour la géomatique de service public wallonne. Ce plan a pour vocation de déterminer les orientations du Gouvernement wallon en matière de géomatique. Il émane de la nécessité de coordination et de définition d'une vision commune et ambitieuse pour les nombreux acteurs publics actifs dans le domaine en Wallonie. Ces acteurs publics sont les premiers bénéficiaires de ce plan et sa mise en œuvre devra permettre de répondre à leurs besoins en matière de géomatique mais aussi aux nombreuses attentes des

autres utilisateurs de la géomatique de service public wallonne que sont, notamment, le citoyen, les entreprises, le milieu associatif, l'enseignement et la recherche.

Dynamisée par deux directives européennes (INSPIRE¹ et PSI²), la géomatique wallonne est déjà bien présente et reconnue notamment à travers sa vitrine grand public : le Géoportail de la Wallonie³. La géomatique dispose toutefois encore d'un grand potentiel non valorisé que les acteurs publics wallons pourront déployer à l'horizon 2024 sous l'impulsion de ce plan stratégique.

¹ Directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE).

² Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 sur la réutilisation des informations du secteur public.

³ <https://geoportail.wallonie.be/>

Le plan stratégique géomatique se compose des sections suivantes :

- 📍 Le premier chapitre décrit les spécificités de la géomatique lorsqu'elle est appliquée par des acteurs publics.
- 📍 Le deuxième chapitre identifie les acteurs publics qui participeront activement à la mise en œuvre du plan.
- 📍 Le troisième chapitre établit six balises, ou principes fondamentaux, qui devraient soutenir toute action entreprise par les acteurs de la géomatique de service public.
- 📍 La vision à l'horizon 2024 est présentée au chapitre 4.
- 📍 Enfin, le chapitre 5 traduit la vision en une série d'objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels.

Le plan stratégique 2020-2024 trouve sa base légale dans le décret du 22 décembre 2010 relatif à l'infrastructure d'information géographique wallonne. Il succède ainsi aux plans portant sur les périodes 2014-2016 et 2017-2019.

Le plan, élaboré en première version par le Département de la Géomatique du SPW-Secrétariat Général, est proposé au Gouvernement wallon par le Comité stratégique de la géomatique. C'est ce Comité qui veille ensuite au suivi de sa mise en œuvre.



Sommaire

1. LA GÉOMATIQUE DE SERVICE PUBLIC EN WALLONIE	7
1.1. Domaines d'application	7
1.2. L'information géographique publique	8
1.2.1. Des données officielles	8
1.2.2. Une précision permise par un réseau de positionnement par satellites	8
1.2.3. Une production de données diverses et variées	9
1.2.4. Une diffusion assurée par une infrastructure dédiée	9
1.2.5. Des données accessibles et réutilisables librement.....	9
1.3. Le décret géomatique wallon	10
1.4. Les collaborations en matière géomatique	10
2. ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN	13
2.1. Service public de Wallonie	13
2.2. Autres acteurs publics de la Région wallonne.....	13
2.3. Pouvoirs locaux.....	14
2.4. Autres parties prenantes	14
2.4.1. Entités fédérées et État fédéral	14
2.4.2. Partenaires publics	15
2.4.3. Partenaires privés.....	15



3. PRINCIPES FONDAMENTAUX	17
4. VISION 2024	19
4.1. Une information géographique fiable, accessible.....	22
4.2. Une chaîne géomatique cohérente et performante.....	22
4.3. Une exploitation plurielle, tournée vers l'avenir.....	23
4.4. Une communauté dynamique et organisée	23
5. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS.....	25
5.1. Renforcer et faciliter l'accès (Open Data) et l'utilisation de l'information géographique dans les prises de décisions publiques et privées	25
5.2. Produire et diffuser des données géographiques de qualité.....	27
5.3. Disposer d'une infrastructure IT performante	30
5.4. Renforcer les collaborations	31

1

1. La géomatique de service public en Wallonie



La géomatique est utilisée dans de très nombreux domaines. Lorsque cette discipline sert des organismes publics, elle présente une série de spécificités.

La géomatique de service public se caractérise par l'intervention des autorités publiques dans la collecte récurrente, le contrôle, le traitement, le stockage, la diffusion et l'utilisation de l'information géographique essentielle à l'organisation opérationnelle, à la connaissance et à la bonne gouvernance du territoire.

Elle est encadrée par des lois, décrets et règlements émanant notamment de plusieurs directives européennes, et implique un investissement public couvrant tout le cycle de vie de la donnée, depuis sa collecte jusqu'à son archivage en passant par sa diffusion et son utilisation.



Ce chapitre décrit en quoi consiste la géomatique de service public pour le cas spécifique de la Wallonie. Il présente très succinctement ses domaines d'application, la production et la diffusion des données, sa base légale et les collaborations en matière géomatique au niveau régional, national et international.

1.1. Domaines d'application

La question du « Où ? » est centrale dans la réalisation des missions dévolues aux autorités publiques wallonnes. Un service de gestion des infrastructures routières sans cartographie du réseau de transport, une société publique de distribution d'eau sans information de localisation des canalisations, un organisme en charge de payer des primes agricoles à l'hectare sans moyen de contrôler les superficies des cultures, un relevé d'espèce invasive sans coordonnées GNSS (anciennement GPS) ou encore une politique d'urbanisme sans plans sont autant d'exemples qui paraissent aujourd'hui totalement impensables.

Les données géomatiques sont essentielles à la meilleure connaissance du territoire wallon et son évolution et constituent en ce sens un réel outil d'aide à la décision. Au-delà des besoins purement administratifs et de gestion, elles sont également utilisées pour produire des recherches scientifiques, des évaluations de politiques publiques voire des études prospectives. Elles permettent également d'alimenter le système statistique wallon, interfédéral et européen de certaines données de référence (statistiques et indicateurs) par

entités administratives, par exemple pour la gestion des différents réseaux de transports ou pour l'étude de l'évolution de l'urbanisation et de l'utilisation du sol.

La géomatique joue un rôle fondamental dans presque tous les domaines sur lesquels s'exerce l'autorité publique : mobilité, infrastructure, environnement, agriculture, santé, action sociale, gestion de crises, urbanisme, aménagement du territoire ou économie, pour n'en citer que quelques-uns.

1.2. L'information géographique publique

1.2.1. Des données officielles

Les acteurs publics sont amenés à produire des données pour les besoins de leurs missions et certaines de ces données se présentent sous forme de données géographiques. La collecte de ces données peut, dans certains cas, être imposée par un cadre légal. Ces acteurs publics disposent d'un mandat officiel pour accomplir leurs missions d'intérêt général. Ils sont dès lors à la source de la thématique gérée et bénéficient par conséquent d'une connaissance et maîtrise de l'information associée. À titre d'exemple, le SPW-Environnement, gestionnaire officiel du réseau Natura 2000, définit les caractéristiques et la localisation exacte d'une zone protégée, en connaît l'historique et détermine ses évolutions futures possibles.

De plus, la Wallonie s'est dotée d'un service transversal au sein du SPW (le Département de la Géomatique) dont l'une des missions principales est de collecter l'information géographique générique relative au territoire wallon (notamment les axes de voiries, les bâtiments, les adresses, les photos aériennes et les données du relief). Ces données sont utiles pour un grand nombre d'usages et constituent ou sont amenées à constituer le géoréférentiel wallon, au service des autres administrations, des entreprises, du secteur non-marchand et des citoyens. Son positionnement transversal permet d'éviter tant que faire se peut que plusieurs acteurs collectent en parallèle des données géographiques similaires pour des besoins proches.

Les données géographiques publiques, désormais abondantes, sont donc souvent produites par (ou en étroite collaboration avec) le gestionnaire officiel de la thématique. Cela confère à ces données un caractère officiel, ou de référence, qui peut même être reconnu par une labellisation comme source authentique.

1.2.2. Une précision permise par un réseau de positionnement par satellites

La production de certaines données géographiques en Wallonie s'appuie sur Walcors, un réseau de 23 antennes réparties sur l'ensemble du territoire wallon. Walcors permet à ses utilisateurs d'améliorer grandement la qualité de leur positionnement par satellite (GPS,

Galileo, Glonass, etc.) : grâce à Walcors, la précision obtenue au moyen de matériel adéquat passe de plusieurs décimètres à quelques centimètres.

Cette précision est mise à profit par les acteurs publics et privés, notamment dans le cadre des levés topographiques, de l'agriculture de précision, du pilotage d'engins de génie civil et, à l'avenir, du guidage des drones et des véhicules autonomes.



1.2.3. Une production de données diverses et variées

La production de données géographiques mobilise de nombreux services dans la plupart des entités du SPW, des Unités d'Administration Publiques (UAP) et des Pouvoirs locaux.

Elle implique de nombreux spécialistes de la géomatique tels que des topographes, géomètres, dessinateurs-cartographes et géomaticiens, mais aussi des thématiciens tels que des biologistes, ingénieurs forestiers ou en génie civil, économistes, statisticiens et acteurs de l'action sociale.

Plusieurs centaines de données géographiques sont produites en Wallonie. Certaines ont une vocation transversale (les vues aériennes, le relief, le PICC, les adresses, l'occupation et l'utilisation du sol notamment). D'autres se rapportent à une thématique bien précise.

Le dictionnaire topographique Waltopo permet une uniformisation des levés et mesures topographiques réalisés en Wallonie, au bénéfice de l'ensemble des opérateurs.

1.2.4. Une diffusion assurée par une infrastructure dédiée

L'infrastructure d'information géographique wallonne, aussi appelée « InfraSIG », est le socle sur lequel repose la diffusion de l'information géographique wallonne.

Cette infrastructure consiste en un ensemble de systèmes de stockage de données, de logiciels, de méthodologies et de procédures. Elle est composée notamment du Géoportail de la Wallonie (la face visible de l'iceberg), d'un visualisateur de données (WalOnMap) et d'un catalogue de données (Metawal). InfraSIG permet de rendre les données disponibles en téléchargement et utilisables en ligne dans de multiples applications grâce à des services web.

InfraSIG est gérée par le SPW et tous les acteurs publics wallons sont amenés à contribuer à son contenu.

1.2.5. Des données accessibles et réutilisables librement

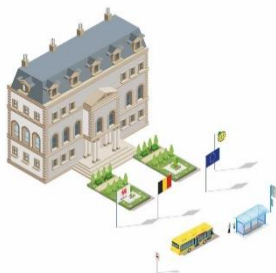
Selon le cadre légal, dont les directives PSI⁴ et INSPIRE⁵, l'information géographique de service public doit être mise à disposition et pouvoir être réutilisée librement par des utilisateurs tels que les citoyens, les entreprises, la société civile ou les administrations. Certaines exceptions ont cependant été prévues par le législateur afin, par exemple, de ne pas porter atteinte à la vie privée ou à la sécurité.

Cette logique d'ouverture des données publiques maximise l'utilité sociétale de l'information géographique produite par les acteurs publics en permettant l'information du public, l'échange de données entre autorités publiques et la valorisation commerciale des données par les entreprises.

Grâce à ce caractère ouvert (« Open Data »), les données géographiques deviennent une matière première indispensable au développement d'une variété de nouvelles applications créées par des acteurs privés ou publics.

1.3. Le décret géomatique wallon

Le décret géomatique⁶, adopté en décembre 2010, définit le cadre légal pour la gestion de l'information géographique wallonne.



Il permet à la Wallonie de remplir ses obligations vis-à-vis de l'Union Européenne dans le cadre de la directive INSPIRE et constitue la base légale de l'infrastructure de données géographiques, InfraSIG, ainsi que du Géoréférentiel. Ce décret institue aussi le Comité Stratégique de la Géomatique (CSG), organe de coordination de l'ensemble des acteurs, utilisateurs et producteurs de géodonnées, et le Plan Stratégique Géomatique (PSGW).

1.4. Les collaborations en matière géomatique

Les acteurs publics de la géomatique en Wallonie entretiennent de multiples collaborations au niveau régional, national et international.

Au niveau régional, plusieurs organismes sont impliqués au quotidien ou à un niveau plus stratégique. Ils appartiennent au domaine du numérique (SPW et AdN – Agence du

⁴ PSI : Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 sur la réutilisation des informations du secteur public.

⁵ Directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE).

⁶ Décret du Parlement wallon du 22 décembre 2010 relatif à l'infrastructure d'information géographique wallonne.

Numérique), de la simplification administrative (eWBS), de l'analyse et de la statistique (IWEPS), du transport (OTW), de l'eau (SPGE et Aquawal), de l'environnement (ISSeP), de l'agriculture (CRA-W), de la santé (AVIQ), du tourisme (CGT et WBT) ou encore des pouvoirs locaux (iMio et UVCW). La plupart sont représentés au Comité Stratégique de la Géomatique ou participent à des comités techniques et des groupes de travail qui se focalisent sur des tâches plus ciblées comme le géoréférentiel wallon (CT Géoref) ou la télédétection (GT Cowal). Les gestionnaires de câbles et conduites ont signé une convention de partenariat public-privé ou public-public avec le SPW au sujet de la méthode Waltopo et contribuent à la mise à jour des données topographiques du PICC.

Au niveau national, des collaborations fortes existent avec l'IGN et l'administration en charge du cadastre (SPF-Finances - AGDP). Un comité belge regroupant le fédéral et les entités fédérées coordonne l'action de la Belgique pour la directive INSPIRE au travers de nombreux groupes de travail et comités thématiques (gestion des adresses, bâtiments, entités administratives, métadonnées, identifiants...). La Wallonie est également représentée dans le comité de pilotage du programme scientifique fédéral de recherche en télédétection.

Au niveau international, la Wallonie représente officiellement la Belgique au comité européen de la directive INSPIRE et collabore avec de nombreux pays et régions sur cette thématique. Elle collabore également activement aux travaux géomatiques de la Grande Région et de plusieurs projets INTERREG et préside les groupes de travail géomatiques des commissions internationales de la Meuse et de l'Escaut. Elle est aussi active au sein de plusieurs groupes et projets consacrés à la collaboration internationale en matière de télédétection.



2

2. Acteurs de la mise en œuvre du plan



Le plan stratégique est un outil au service des utilisateurs de la géomatique wallonne. Sa mise en œuvre mobilisera divers acteurs et sera l'occasion de mettre en lumière leur activité géomatique et de fédérer leur action autour d'objectifs communs.

La collaboration et l'implication de tous les acteurs métiers en tant que producteurs de données, de services et d'applications géographiques est une condition nécessaire à la bonne mise en œuvre du Plan.

Selon le décret géomatique, tout acteur public wallon qui dispose ou produit de l'information géographique liée aux 34 thèmes définis par la Commission Européenne est concerné par la mise en œuvre du plan.

La présentation de ces parties prenantes fait l'objet du présent chapitre.

2.1. Service public de Wallonie

Le SPW joue un rôle majeur dans la mise en œuvre du plan. Les différentes entités du SPW produisent plusieurs centaines de données géographiques relatives à leurs domaines de gestion. De plus, il est le gestionnaire et principal contributeur de l'infrastructure géographique wallonne en données, services et applications.

2.2. Autres acteurs publics de la Région wallonne

La Wallonie confie la gestion de certaines de ses matières à des organismes d'intérêt public pouvant prendre la forme d'un établissement public, d'une entreprise publique autonome, d'une société, d'une association de droit public...

Actuellement au nombre de 39 en Wallonie, ils offrent des services variés dans les domaines de la santé, du tourisme, du numérique, de l'emploi, du développement économique, de la recherche agronomique, de la gestion de l'eau, de la sécurité routière...

La plupart de ces organismes produisent des données, des applications et outils géographiques.

L'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW), l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) ou encore l'Institut scientifique de service public (ISSeP) en sont quelques exemples.

Par ailleurs, l'Agence du numérique (AdN), en tant que coordinateur du plan « Digital Wallonia », est un soutien majeur en vue de déployer le Plan stratégique de la géomatique et soutenir une politique de diffusion des données réfléchie et orientée « digital ».

2.3. Pouvoirs locaux

Les acteurs locaux (provinces, communes et intercommunales) sont souvent considérés comme le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen. D'après le décret géomatique, les pouvoirs locaux sont concernés par le plan dès lors que la collecte ou la diffusion de données géographiques produites par ceux-ci est imposée par des dispositions légales ou réglementaires.

À titre d'exemple, les communes participent activement au registre des adresses (ICAR, Inventaire Centralisé des Adresses et des Rues de Wallonie). D'autres organismes, comme l'association interprovinciale GIG ou l'intercommunale iMio, permettent de rencontrer les besoins spécifiques des pouvoirs locaux en matière de cartographie informatique.

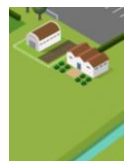
2.4. Autres parties prenantes

2.4.1. Entités fédérées et État fédéral

La directive européenne INSPIRE vise à créer une infrastructure et des standards communs de partage et d'accès à l'information géographique. Sa transposition en droit belge a donné naissance, pour la Wallonie, au décret géomatique et à divers accords entre l'état fédéral et les entités fédérées (dont la Région wallonne). La collaboration permettant de remplir les obligations de la directive INSPIRE (qui est un des éléments du plan), mobilise de fait certains partenaires de la Région wallonne dont la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.4.2. Partenaires publics

Les universités, hautes écoles ainsi que le secteur de la recherche ont, de longue date, régulièrement été associés à l'administration régionale dans le domaine géomatique via des conventions, subventions ou des projets de recherche.



2.4.3. Partenaires privés

Pour mener à bien certaines de ses missions (levés topographiques, développement IT, fourniture de logiciels, ...), l'administration régionale désigne des prestataires issus du secteur privé.

Certains acteurs du secteur privé sont devenus des partenaires de l'administration régionale et contribuent au développement ou à l'amélioration de l'information géographique wallonne. À titre d'exemple, la convention Waltopo lie certains gestionnaires de câbles et conduites à la Région wallonne en vue d'alimenter le projet informatique de cartographie continue (PICC).

3

3. Principes fondamentaux



Le plan permet une grande liberté d'action aux acteurs concernés par sa mise en œuvre. Il établit cependant quelques balises qui devront être respectées en toutes circonstances. Ces balises, aussi appelées « principes fondamentaux », sont :

📍 Accessibilité

Les produits fournis et les services rendus doivent être accessibles à tous et gratuitement. Les usagers peuvent y accéder facilement via des supports multiples et au travers d'interfaces ergonomiques.

📍 Transparence

Les ressources et les moyens financiers dégagés et utilisés pour supporter et développer la géomatique wallonne doivent être publiés pour permettre un contrôle et une mise en relation avec l'utilisation effective de la géomatique de service public.

📍 Fiabilité

Les produits fournis et les services rendus doivent être fiables, de qualité et basés sur une expertise reconnue.

📍 Proactivité et innovation

L'activité géomatique doit être guidée par l'amélioration continue, la volonté d'anticiper au mieux les besoins de ses utilisateurs et être un catalyseur de l'innovation.

📍 Transversalité

Par nature, les données géographiques et les outils géomatiques sont transversaux et utilisés dans de multiples domaines. Les acteurs publics wallons doivent coopérer étroitement afin d'éviter des redondances et des dépenses inutiles.

📍 Valorisation de la Wallonie

Les activités publiques liées à la géomatique doivent participer à donner une image positive de la Wallonie et à valoriser son patrimoine.

Comme expliqué dans l'introduction, ces principes fondamentaux sous-tendent la vision (chapitre 4) et les objectifs stratégiques et opérationnels (chapitre 5), ainsi que l'action quotidienne des acteurs chargés de la mise en œuvre du plan.

4

4. Vision 2024

Toute organisation, de la petite entreprise à la grande administration, a besoin d'une vision stratégique. Cet exercice intellectuel est un pari sur l'avenir et permet d'exprimer ses ambitions et aspirations pour un futur préférable.

Il prend ici la forme d'un récit imaginaire de réalisations possibles de la géomatique de service public à l'horizon 2024. Ce récit ne doit nullement être pris comme un engagement ferme mais plutôt comme une histoire romancée ayant pour vocation d'illustrer un avenir possible. Cette vision, partant d'exemples concrets d'usages de l'information géographique, vise à montrer l'importance de développer de manière très large la « culture de la donnée ».

Le lecteur trouvera en seconde partie de ce chapitre les quatre axes définissant, de manière plus formelle, la vision de la géomatique de service public wallonne pour 2024.



En ce mois de juillet 2024, Théo et Isa viennent de franchir un grand pas dans leur vie commune. Ils ont remis une offre d'achat pour une maison. À dire vrai, ils ne connaissaient pas le quartier mais la nouvelle application intégrée du SPW « Habiter en Wallonie » leur a permis aisément de découvrir le quartier et de répondre à toutes les questions qu'ils avaient avant d'acheter.

Isa voulait des commerces accessibles à vélo et une école à distance de marche alors que Théo craignait fort les inondations et la pollution des sols. Tous ces critères, ils les ont analysés dans cette application et ils ont décidé d'oser.

Naturellement, l'achat de cette fermette est un nouveau projet de vie pour eux deux car la bâtisse a besoin d'une bonne rénovation. Pas de souci, « Habiter en Wallonie » leur permet aussi de remplir leur demande de permis pour ce chantier de rénovation sur leur tablette depuis le fond du fauteuil et, au passage, ils seront informés des primes aux rénovations des bâtiments pour réduire la facture de chauffage ainsi que, s'ils le souhaitent, du potentiel photovoltaïque installable sur leur toiture.





À 85 ans, Jean, le père d'Isa, cherche à consulter un médecin. Malheureusement, le sien est déjà en vacances. Sa passion pour la généalogie lui a fait découvrir le matériel de cartes anciennes à disposition à travers une session de découverte des outils SPW organisé par le GAL de sa commune. Quelle richesse ! Alors, s'il a pu localiser la maison de son arrière-grand-père, sa recherche du centre médical le plus proche de chez lui, il y arrivera aussi.

Tout comme Théo et Isa et malgré son aversion pour l'outil informatique, Jean a rejoint la communauté grandissante des utilisateurs de la géomatique de service public wallonne car les outils sont simples, intuitifs et correspondent à des besoins concrets. Une attention particulière est en outre portée à la formation et l'accompagnement de tous les publics.

Sur le chemin du centre médical, Jean suit l'Ourthe et croise un groupe de 4 jeunes autour d'une animatrice du DNF à proximité de l'Arboretum Robert Lenoir. En service citoyen, les 4 jeunes ont une mission aujourd'hui : répertorier les dépôts sauvages d'immondices aux abords du domaine de 22 ha.

Armés simplement de leur smartphone et de l'app mobile de signalement, un clic sur l'écran pour localiser le versage illicite, une petite photo et hop, la chaîne de traitement du problème s'enclenche.

Toutes les informations qu'ils collectent sont dispatchées automatiquement vers le bon destinataire, qu'il soit un service communal ou régional, pour un traitement rapide.

Quelques jours plus tard, ils recevront même un état des lieux de chacun des sites qu'ils ont recensés en ligne et surtout une nouvelle photo de la zone nettoyée. Cette approche participative et collaborative place l'outil géomatique au centre de l'interaction entre le citoyen et les services publics



Ben est un jeune informaticien. Il a notamment contribué au développement de l'application « Habiter en Wallonie ». Avec 2 amis, ils ont lancé en 2021 leur propre boîte « GeoConnections ».

Cette nouvelle start-up est active dans le géomarketing c'est-à-dire qu'elle développe des algorithmes à ciblage spatial qui servent ensuite de base à un pôle service : localisation optimale des activités en circuit court, optimisation du publipostage ou encore redéploiement commercial de points de vente.

L'accessibilité, la qualité et la gratuité des matières premières que sont les informations géographiques publiques ont permis l'éclosion et l'épanouissement de cette nouvelle venue mais aussi de nombreuses autres entreprises qui bénéficient toutes de ces données gratuites et de qualité.

D'ailleurs, pendant son temps libre, Ben est bénévole dans une association œuvrant à la conservation de la nature nommée « Les Bergers Verts ». Cette ONG a notamment pour action de sensibiliser et d'aider les pouvoirs locaux et les citoyens à améliorer la biodiversité et la qualité des paysages, recréer un maillage écologique et lutter contre l'érosion des sols. Elle aide notamment les propriétaires de terrains situés sur le territoire de la région wallonne qui le souhaitent, à obtenir via la rédaction de dossiers thématiques et scientifiques spécifiques, une subvention pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger, etc.

Avec l'aide des données mises à disposition en libre téléchargement (Open Data) par le Géoportail de la Wallonie, et plus spécifiquement des géodonnées relatives aux éléments structurants du paysage (y compris les 4000 kilomètres de haies récemment plantées sous l'impulsion du Gouvernement wallon), au relief et des cartes de risque d'érosion diffuse, l'association détermine, pour les propriétaires adhérents, les endroits les plus propices pour l'implantation de nouvelles haies.

Le profil d'informaticien de Ben le place naturellement au centre de l'action : intégration d'une multitude de données géographiques dans une approche « big data » et entraînement d'une intelligence artificielle pour la détection de zones propices pour de nouvelles haies. L'accessibilité des données géographiques est non seulement un catalyseur de l'activité économique mais assure aussi une participation citoyenne aux politiques régionales établies.



Sarah, la coloc de Ben, travaille depuis 4 ans au service « primes » du Département de l'Énergie durable du SPW. Elle est arrivée en 2020 et se souvient encore de la montagne d'enveloppes et de formulaires qu'elle recevait tous les jours. Sa tâche était longue et fastidieuse à l'époque : ouvrir les enveloppes, vérifier la cohérence entre le nom du propriétaire, l'adresse déclarée du bien et la localisation de la parcelle. Et tout cela avant de commencer à travailler sur la demande en elle-même.

Aujourd'hui, toute cette étape d'authentification est directement réalisée en ligne lorsque le demandeur introduit sa carte d'identité dans le lecteur. Elle ne comprend pas grand-chose à ce croisement un peu magique de données. Son directeur a bien tenté de lui expliquer le rôle de l'ESB, d'InfraSIG et des services web dans le croisement des données de sources multiples. Mais finalement peu importe car désormais elle peut se concentrer sur l'objet de



la demande et son cœur de métier : la performance énergétique des bâtiments.

Son boulot c'est quand même la pertinence des travaux proposés dans le dossier et pas la vérification des données administratives. Si elle ne peut pas se concentrer sur sa thématique, comment pourrait-elle apporter sa petite pierre à la lutte contre le changement climatique et au respect des engagements de la Wallonie dans ce cadre ? En ouvrant son application ce matin de juillet 2024, le premier dossier est celui de la rénovation d'une vieille ferme au nom de Isa et Théo.

Ces quelques tranches de vie en 2024 ont toutes un point commun : la géomatique de service public fait désormais partie intégrante du quotidien des Wallons et Wallonnes. Non seulement les données sont accessibles aisément mais elles sont aussi plus nombreuses, plus pertinentes et les manières de les exploiter sont diverses, variées et complémentaires. Le mot d'ordre de cette vision 2024 est donc « PLUS » : PLUS de données, PLUS d'usages, PLUS d'acteurs, PLUS de bénéficiaires.

Cette histoire, bien que romancée, s'articule autour de plusieurs axes explicités ci-dessous. Ces axes constituent la vision stratégique de la géomatique qui doit servir l'ensemble des acteurs jusqu'en 2024.

4.1. Une information géographique fiable, accessible

Les données géographiques occuperont une place prépondérante et centrale dans de nombreux domaines et secteurs d'activités. En 2024, elles seront reconnues pour leur pérennité et leur fiabilité et disposeront d'une documentation complète, détaillée et à jour. Accessibles, elles seront partagées dans des formats ouverts afin d'en maximiser l'interopérabilité, la réutilisation et la transparence en toute gratuité.

Bien qu'en partie redondante avec les principes fondamentaux (chapitre 3), l'accessibilité des données constitue un élément relativement nouveau et prend sa source directement dans les directives européennes INSPIRE et PSI.

4.2. Une chaîne géomatique cohérente et performante

De la mise en place des systèmes de référence à la collecte des données, de la production et mise à jour des informations géographiques à leur diffusion, du développement à l'accompagnement et la formation des usagers, la géomatique forme une chaîne complexe.

Dans cette chaîne géomatique, tous les maillons doivent s'articuler et évoluer au même rythme sous peine de voir la chaîne se gripper ou, pire, se briser. Les processus et démarches géomatiques seront soutenus par une infrastructure bien dimensionnée, du personnel formé et qualifié et la généralisation de l'adoption de standards et de systèmes communs et ouverts.

Avec une chaîne géomatique performante et cohérente couplée à l'accessibilité des données, les bénéfices de la géomatique s'exprimeront pleinement dans et en dehors de la sphère des autorités publiques. L'usage des données géographiques se généralisera et se multipliera pour occuper progressivement une place de plus en plus en grande dans les activités des autorités et des entreprises.



4.3. Une exploitation plurielle, tournée vers l'avenir

Exploitées à travers des appareils mobiles, des applications ergonomiques, multilingues et intuitives, les données géographiques montreront toute leur utilité pour anticiper, sensibiliser, informer, analyser, étudier, orienter, former, gouverner, simplifier, enseigner ou encore décider.

La géomatique de service public se tournera résolument vers les nouvelles technologies et se montrera disponible pour la recherche et le développement de nouveaux usages.

4.4. Une communauté dynamique et organisée

Grâce à des efforts constants de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, la communauté géomatique continuera à se développer. Elle bénéficie de lieux d'échange et de collaboration ainsi que de l'existence d'organes de coordination et de décision qui facilitent la rencontre, la transversalité et la collaboration.

Les acteurs publics de la géomatique contribueront pleinement à cet accompagnement de la communauté mais joueront aussi le rôle de relais d'une multitude d'acteurs : monde de l'entreprise, communauté académique, chercheurs, administrations des différents niveaux de pouvoir, secteur associatif et citoyens. À l'écoute, ils assureront l'adéquation entre les besoins concrets de ces différents acteurs et l'offre géomatique tant en termes de données publiques que d'applications.

5



5. Objectifs stratégiques et opérationnels

Ce chapitre aborde la dernière partie du Plan stratégique, à savoir la traduction de la vision pour 2024 (cf. chapitre 4) en objectifs tangibles et opérationnalisables permettant d'aboutir, d'ici 2024, à la mise en œuvre du Plan.

Ces objectifs participent tous, à des degrés divers, aux éléments de vision exposés au chapitre précédent. La vision indique un point de mire et orientée utilisateur, alors que le présent chapitre expose des objectifs qui doivent être réalisés par les pouvoirs publics wallons.

Les différents acteurs publics wallons pourront s'approprier un ou plusieurs objectifs et les mettre en œuvre à leur niveau en suivant la méthodologie de gestion de projet la mieux adaptée aux réalités de leur organisation.

Les 20 objectifs opérationnels ont été regroupés, pour en faciliter la lecture, en quatre grands objectifs stratégiques relatifs (1) à l'utilisation de l'information géographique publique wallonne, (2) sa production et sa diffusion, (3) l'infrastructure IT sur laquelle elle repose et (4) la collaboration entre les acteurs du domaine.

5.1. Renforcer et faciliter l'accès (Open Data) et l'utilisation de l'information géographique dans les prises de décisions publiques et privées

Ce premier objectif stratégique vise, en collaboration étroite avec les acteurs locaux, régionaux, fédéraux et européens, à mieux valoriser la richesse que constituent les données géographiques publiques wallonnes. Cela passera par une politique d'accès ouverte, la mise en ligne d'applications parfaitement adaptées aux usagers, la promotion proactive du potentiel que recouvrent les données et par des formations et une aide personnalisée.

Appliquer une politique d'accès ouverte (Open Data) aux données géographiques publiques

Conformer la politique d'accès et de réutilisation des données à la réglementation en vigueur (PSI, INSPIRE). Tous les utilisateurs pourront visualiser, télécharger, et réutiliser librement les données géographiques publiques, y compris pour une utilisation commerciale, moyennant certaines limitations ou exceptions prévues par la réglementation.

 **Proposer des applications cartographiques orientées usagers**

Proposer aux usagers (citoyens ou professionnels) des applications facilitant l'interaction avec les autorités publiques wallonnes. Ces applications doivent être faciles d'utilisation, bien ciblées (conçues pour répondre précisément à une mission bien délimitée) et adaptées aux besoins des utilisateurs. Elles doivent être ergonomiques, intuitives, multilingues et multi-plateformes. Le coût des développements pourra être réduit grâce à la mutualisation de ceux-ci et l'adoption de standards communs.

 **Promouvoir l'information géographique wallonne**

Faire en sorte que les données géographiques publiques wallonnes soient mieux connues et plus réutilisées par les administrations, les entreprises, l'enseignement, le secteur associatif, etc. Cela pourra passer par des actions d'information et de sensibilisation, notamment au travers de rencontres avec les responsables des pouvoirs publics wallons, de journées thématiques et de la participation aux salons du secteur.

 **Promouvoir l'usage opérationnel et innovant de la télédétection**

Rassembler, harmoniser, mutualiser, promouvoir, simplifier et optimiser les projets, outils et services qui exploitent la télédétection et qui nécessitent une expertise spécifique en fédérant les différents acteurs dans le domaine. Apporter davantage de cohérence, renforcer l'innovation, l'optimisation des budgets et l'harmonisation des actions régionales en télédétection pour permettre aux administrations de disposer dans des délais très courts de données du territoire robustes, de qualité, ciblées, pertinentes et à haute fréquence temporelle de mise à jour.

 **Aider à l'utilisation de l'information géographique wallonne**

Mettre en œuvre une série de formations, des outils d'accompagnement et un support aux utilisateurs afin de leur permettre de tirer le meilleur profit de l'information géographique wallonne. Cela passera notamment par l'Helpdesk Carto, la newsletter du Géoportail de la Wallonie, les réseaux sociaux, des tutoriels vidéo accessibles sur Internet et des cours détaillés.

5.2. Produire et diffuser des données géographiques de qualité

Le deuxième objectif stratégique concerne le cœur de métier, la matière de base de la géomatique : les données. En 2024, elles devront être plus nombreuses et encore de meilleure qualité. Cela implique une série d'actions réparties dans les objectifs opérationnels suivants :

📍 Structurer et documenter le processus de production d'une donnée géographique

Rédiger et publier des guides standardisés de bonnes pratiques relatifs à la production (y compris la mise à jour) des données géographiques wallonnes.

📍 Soutenir, coordonner et améliorer le réseau et l'infrastructure topographique

Standardiser les techniques topographiques, mutualiser les résultats des levés, soutenir les acteurs et enrichir les outils et le réseau de positionnement topographique. Maintenir, renforcer et enrichir les interactions entre partenaires, améliorer l'infrastructure Walcors mais également la collaboration entre les partenaires wallons spécialistes en topographie ou autres données de terrain.

📍 Effectuer la transition vers le Lambert belge 2008

Faire en sorte que toute la chaîne géomatique basée sur les données géographiques publiques wallonnes (depuis la production jusqu'à l'utilisation) ait finalisé la transition vers le système de projection Lambert belge 2008. Cette uniformisation permettra notamment de faciliter l'échange de données géographiques entre pays européens et de maintenir la qualité et la précision des mesurages réalisés au moyen d'équipements de positionnement par satellite.

📍 Améliorer la qualité des données et de leur documentation

Améliorer et pérenniser les données existantes, notamment en établissant les normes qualitatives standardisées spécifiques et attendues pour chaque géodonnée et ce, en collaboration avec les gestionnaires de données. Leur mise à jour régulière en confrontant automatiquement les données aux spécifications précédemment établies permettra, au fil du temps, d'améliorer leur qualité et degré d'utilisation.



Améliorer la documentation des données (métadonnées), notamment en y intégrant les références légales de la thématique et toute la documentation nécessaire à la bonne compréhension de la donnée : spécifications techniques, modèle, rapports de conformité, etc.

 **Structurer et documenter le processus de diffusion d'une donnée géographique**

Harmoniser et structurer, via l'établissement de procédures standardisées et documentées, l'ajout des données géographiques publiques wallonnes dans InfraSIG en vue de leur diffusion sur le Géoportail de la Wallonie.

 **Étoffer le catalogue des données géographiques**

Le Géoportail de la Wallonie présente actuellement un catalogue de près de 400 données accessibles aux utilisateurs. Les acteurs publics wallons disposent d'un potentiel de données qui ne sont pas encore diffusées. Ces données non encore disponibles devront être produites (le cas échéant), documentées et diffusées sur le Géoportail de la Wallonie afin de proposer aux utilisateurs l'ensemble des données géographiques gérées par les pouvoirs publics wallons. Ce catalogue doit aussi s'enrichir de la version transformée des données permettant de répondre aux spécifications techniques requises par différentes obligations européennes, dont la directive INSPIRE.

 **Coordonner et diffuser le géoréférentiel**

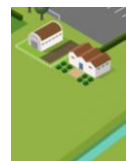
Finaliser les modalités de diffusion du géoréférentiel et le diffuser sur le Géoportail de la Wallonie sous la forme d'un ensemble de données bien identifiable et dont l'utilisation est encouragée et facilitée. Accompagner ce jeu de données d'outils standardisés permettant d'exploiter de manière harmonisée les données du géoréférentiel (géocodage, géoréférencement, etc.). Documenter et illustrer son utilisation au travers de conseils et de bonnes pratiques publiés sur le Géoportail de la Wallonie est un objectif complémentaire.

 **Tenir à jour, enrichir et améliorer les données de base constituant le géoréférentiel**

Faciliter et coordonner les contributions au géoréférentiel au moyen d'une plateforme collaborative et de méthodes harmonisées de production de géodonnées de base, telle que Waltopo pour les levés topographiques. Poursuivre l'amélioration des données de base existantes afin qu'elles puissent compléter le géoréférentiel. Pérenniser les processus de mise à jour et de contrôle de la qualité des données de base constituant le géoréférentiel.

📍 **Labelliser comme source authentique les géodonnées stratégiques**

Poursuivre et faire aboutir les processus de labellisation des géodonnées qui ont fait l'objet d'une analyse d'opportunité et d'une analyse d'impact en vue de leur reconnaissance comme source authentique. Identifier d'autres géodonnées qui se prêtent à la labellisation et les inscrire progressivement dans le même processus.



5.3. Disposer d'une infrastructure IT performante

Les données et outils géomatiques fournis par les acteurs publics wallons s'appuient sur une infrastructure informatique. Cette infrastructure n'est pas directement visible par l'utilisateur final mais elle est néanmoins indispensable car elle sous-tend les autres objectifs du Plan stratégique. De plus, les modes d'accès aux données se multiplient et la demande ne cesse de croître. Le volume de données disponibles est lui aussi en forte croissance. L'infrastructure doit donc évoluer constamment. C'est l'objet du troisième objectif stratégique, qui se décline en trois objectifs opérationnels :

Maintenir et faire évoluer les outils applicatifs supportant InfraSIG

InfraSIG repose actuellement sur les outils suivants : Metawal, base de données InfraSIG, entrepôt de données, serveur GIS, registre, ETLSPAT, API du Geoviewer et Géoportail de la Wallonie. Ces outils doivent évoluer, être maintenus et être mis à jour en fonction de l'évolution des technologies et des besoins des utilisateurs. Ils doivent bénéficier d'un haut niveau de disponibilité et de SLA bien définis.

Assurer les ressources hardware nécessaires au bon fonctionnement d'InfraSIG

InfraSIG s'appuie sur du matériel informatique (hardware) qui doit évoluer afin de suivre l'utilisation toujours croissante de l'infrastructure : capacités de stockage, puissance de calcul, haute performance.

Suivre, quantifier et effectuer le rapportage de l'utilisation d'InfraSIG

Mettre en place un outil web dynamique à destination de tous les utilisateurs d'InfraSIG afin de présenter le suivi et les statistiques d'utilisation. Ceci afin que le producteur soit informé sur la consommation de sa donnée ou de son application, que le gestionnaire d'InfraSIG dispose d'une vue d'ensemble de l'utilisation de la plateforme et que l'utilisateur final puisse disposer d'un indice de disponibilité des services qui lui sont fournis. Un système de rapportage automatisé permettra aux différents utilisateurs d'avoir une vue en temps réel de l'état de l'infrastructure.

5.4. Renforcer les collaborations

Ce quatrième et dernier objectif stratégique vise à renforcer la dynamique des acteurs publics actifs dans le domaine de la géomatique en Wallonie.



📍 Renforcer la consultation et la prise de décision au sein des structures de coordination géomatiques

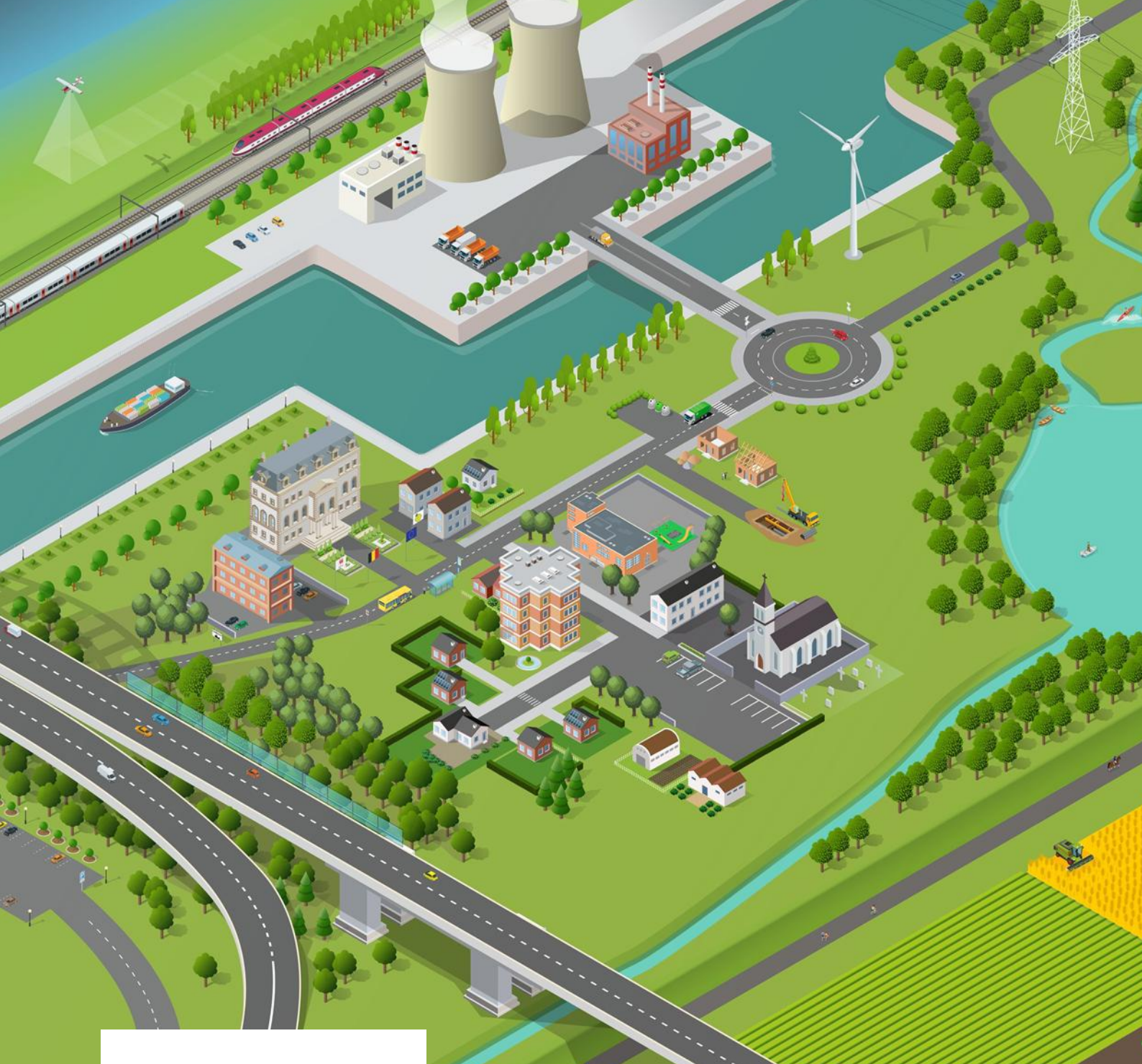
Pour encadrer et faciliter la pratique de la géomatique au sein des institutions publiques concernées, il faut soutenir et accompagner la mise en place d'une structure interne transversale de concertation et de coordination. En généralisant ces structures, la volonté est de faire naître un esprit de transversalité, de rationalisation et de mutualisation ainsi qu'un gain d'efficacité de la chaîne géomatique.

📍 Formaliser la collaboration entre les intégrateurs numériques publics wallons

Une série de tâches liées au cycle de vie des données géographiques fait intervenir les intégrateurs numériques wallons que sont l'AdN, eWBS et SPW. Ces collaborations doivent être optimisées et formalisées.

📍 Opérationnaliser le Comité stratégique de la géomatique

Mettre en place une structure de gestion et d'animation dépassant le strict secrétariat administratif. Ce secrétariat permanent doit pouvoir assurer un travail de préparation des réunions, d'animation du Comité, de coordination des contributions des intervenants et d'élaboration de documents de synthèse et de prospective.



Wallonie
service public
SPW